

Thèmes > Les loisirs, l'amitié et l'amour > Les activités de loisirs >  
L'organisation des activités de loisirs >  
Les interventions dans les frais de déplacements vers une activité de loisirs

## **Les interventions dans les frais de déplacements vers une activité de loisirs**

Dernière mise à jour 03/02/2026

Une personne en situation de handicap **reconnue avec le statut de grande dépendance** peut bénéficier d'une intervention dans les frais encourus pour ses déplacements vers une activité de loisirs. L'intervention est limitée à 30 trajets aller-retour par an, et est octroyée pour les trajets vers des activités qui ont lieu en Région bruxelloise.

### **Comment procéder ?**

Pour bénéficier d'une intervention dans vos frais de déplacements :

- Assurez-vous que vous êtes déjà admis comme personne en situation de handicap au Service PHARE. Si ce n'est pas le cas, vous devez au préalable effectuer la procédure d'admission.
- Téléchargez le Formulaire 6 du Service PHARE (<https://ccf.brussels/nos-services/personnes-handicapees/service-phare/informations-generales/ressources/formulaires-du-service-phare/>), et remplissez-le ;
- Joignez une attestation de fréquentation ou une preuve de votre participation à l'activité (par exemple un ticket d'entrée).
- Renvoyez les documents au Service PHARE :
  - Par email à [preinstruction.phare@spfb.brussels](mailto:preinstruction.phare@spfb.brussels) ;
  - Par voie postale au Service PHARE, Rue des Palais 42 à 1030 Schaerbeek.

Vous recevrez ensuite une décision du Service PHARE. Si elle est favorable, cette décision vous indiquera quels types de transport feront l'objet d'une intervention.

## **Ressources**

- Les interventions du Service PHARE dans les frais de déplacements  
(<https://ccf.brussels/nos-services/personnes-handicapees/service-phare/aides-directes-aux-personnes/aides-individuelles/les-frais-de-deplacements/>)  
COCOF - Service PHARE

## **Adresses utiles**

### **PHARE**

1030 SCHAERBEEK

PHARE  
Rue des Palais 42  
1030 SCHAERBEEK  
Belgique

Site internet (<https://ccf.brussels/service-phare> )

02/800.82.03

[info.phare@spfb.brussels](mailto:info.phare@spfb.brussels)

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/1680>)

Dernière mise à jour 03/02/2026